



Bulletin mensuel de liaison des membres de Tradition de la

Confrérie Marie Reine des Coeurs

✉ 50, rue de la Gare F-59170 CROIX ☎ 03.20.89.95.22.

L'expression « Saint Esclavage » est-elle de rigueur ?

LE MOT DE L'AUMONIER

Chers membres et amis,

Un jésuite écrit¹ au sujet de l'expression *Saint Esclavage* : « Notre sensibilité culturelle elle-même éduquée [...] à la démocratie [...] rejette spontanément un mot qui évoque d'autres temps... [...] l'orientation des historiens de cette spiritualité qui sont portés à éviter cette formulation, en lui substituant une terminologie plus adaptée à la mentalité actuelle, nous semble très opportune. Le Pape lui-même en a donné l'exemple² [...]. D'autres formulations sont pensables [...] qui ne trahissent pas la pensée profonde du saint et qui le placent dans la culture d'aujourd'hui »³. Que penser de cette affirmation ?⁴ Voici les arguments de Tradition :

Jésus « a pris la forme d'esclave pour notre amour : Formam servi accipiens », et **la Sainte Vierge** s'est dite « l'esclave du Seigneur »⁵. **Saint Paul**⁶ comme **saint Jacques**⁷ se déclarent « *servus Christi* », c'est-à-dire « esclave »⁸ du Christ. Le Père de Montfort précise à ce sujet : « lequel mot de *servus* [...] ne signifiait autrefois qu'un esclave, parce qu'il n'y avait point encore de serviteurs comme ceux d'aujourd'hui... »⁹.

Saint Thomas d'Aquin affirme que « celui-là est vraiment esclave qui s'est obligé à servir... »¹⁰. **Sainte Thérèse d'Avila** déclare : « Savez-vous bien ce que c'est d'être vraiment spirituel ? C'est se faire

l'esclave de Dieu »¹¹. **Sainte Marguerite-Marie** qui « se voue comme esclave à la Vierge, Mère de Dieu, pour appartenir en cette même qualité au Cœur sacré de l'adorable Jésus »¹². **Saint Ignace de Loyola**, pour contempler Jésus, Marie et Joseph dans le mystère de la Nativité, dit : « Je me tiendrai en leur présence comme un petit mendiant et un petit esclave indigne de paraître devant eux... »¹³.

Dans le *Traité de la vraie dévotion*, le **Père de Montfort** fait un véritable travail théologique : il distingue les « deux manières ici-bas d'appartenir à un autre et de dépendre de son autorité »¹⁴ ; il distingue « trois sortes d'esclavages »¹⁵ ; il établit, en cinq points, qu'il y a « une totale différence entre un serviteur et un esclave »¹⁶. Il signale que le *Catéchisme du Concile de Trente* ne laisse « aucun doute que nous soyons esclaves de Jésus-Christ », car il s'exprime « par un terme qui n'est point équivoque, en nous appelant *mancipia Christi* : esclaves de Jésus-Christ »¹⁷. Il conclut : « Je dis que nous devons être à Jésus-Christ et le servir, non seulement comme des serviteurs mercenaires, mais comme des esclaves amoureux »¹⁸. Quand un théologien réalise un tel travail de distinction et de définition, c'est qu'il veut donner un sens précis aux mots qu'il emploie et qu'il tient à ce que ces mots soient entendus comme il le désire : « Ils commettent une erreur, ils causent un dommage ceux qui prétendent en éliminer le vocable ; ils édulcorent sinon transforment la spiritualité du saint poète [Le Père de Montfort] ; car on ne saurait faire subir un changement quelconque à la propriété d'une chose sans altérer la nature de cette chose »¹⁹. ✍

Guy Castelain+

¹ Saint Louis-Marie Grignon de Montfort, *la doctrine christo-mariale*, par G. Mucci, s.j. La *Civiltà cattolica*, 3 février 2001.

² Jean-Paul II, Lettre encyclique *Redemptoris Mater*, n. 45s.

³ Le jésuite s'inspire du P. B. Cortinovis, *Dimensione ecclesiale della spiritualità di san Luigi Maria de Montfort*, Rome, Edizioni monfortane, 1998, 216 s.

⁴ Avant de donner les arguments de Tradition, un argument historique : l'expression *esclave* n'a jamais été plus odieuse aux hommes qu'à l'époque où la crucifixion des esclaves était pratiquée, c'est-à-dire jusqu'au IV^{ème} siècle. Même à cette époque, les apôtres se sont fait appeler *Esclave du Christ*...

⁵ VD 72. Cf. Phil. II, 7 et Lc I, 38.

⁶ Rom., I, 1. Fillion précise en note : *esclave au sens strict*.

⁷ Jac., I, 1.

⁸ Fillion précise en note la signification grecque du mot : *esclave*.

⁹ VD 72.

¹⁰ *Somme théologique*, IIae, IIae, q. 184, a. 4. Il y a une analogie entre la consécration religieuse et la consécration mariale montfortaine : la consécration mariale ne consiste pas en un vœu, mais on s'y oblige à servir Jésus par Marie.

¹¹ *Château intérieur*, 7^{ème} dem, Ch. IV, éd. Carmélites de Paris, p. 309.

¹² Œuvres complètes, éd. Gauthey, t. II, pp. 781-782.

¹³ *Exercices spirituels*, 2^{ème} semaine, N° 114.

¹⁴ La servitude et l'esclavage. Cf. VD 69

¹⁵ De nature, de contrainte et de volonté. Cf. VD 70.

¹⁶ VD 71.

¹⁷ VD 72 et 129. *Catechismus Conc. Trid.*, pars I, c. 3.

¹⁸ VD 73.

¹⁹ *Le Poème de la parfaite consécration à Marie* [PCM], R.P. Poupon, o.p. Lyon, 1947, p. 337.

Le Traité de la Vraie Dévotion... ...commenté

Vraie dévotion N° 3 à 6, par le Père Plessis, s.m.m.

[A] L'humilité de Marie.]

[Tous ses mystères, en effet, restèrent à peu près inconnus, même de ceux auprès desquels elle vivait. D'abord de ses parents.]

[3, suite] Ensuite des Anges :

« Et les anges se demandaient souvent les uns aux autres : Quae est ista... Qui est celle-là ? Parce que le Très-Haut la leur cachait, ou, s'il leur en découvrait quelque chose, il leur en cachait infiniment davantage. »

En effet, de *science naturelle*, les Anges pouvaient connaître le côté extérieur de la vie de Marie. Mais sa vie intime, ses actes intérieurs, qui se succédaient jour et nuit sans interruption, depuis son Immaculée Conception, et qui la faisaient croître en grâce à chaque instant dans des proportions inouïes⁽⁵⁾, personne ne pouvait le connaître, si ce n'est Dieu, et ceux à qui Dieu le *révéla*t. Par la *vision béatifique*, les Anges voyaient, mais ne comprenaient pas les grandeurs de Marie, celles-ci lui venant de la Maternité divine et, en dernière analyse, de Dieu. Voilà pourquoi « Si Dieu leur en révélait quelque chose, il leur en cachait infiniment davantage ».

[4] Enfin les *hommes qui l'avaient sous les yeux* :

« Dieu le Père a consenti qu'elle ne fit point de miracle dans sa vie, du moins qui éclatât, quoiqu'il lui en eût donné la puissance. Dieu le Fils a consenti qu'elle ne parlât presque point, quoiqu'il lui eût communiqué sa sagesse. Dieu le Saint-Esprit a consenti que ses Apôtres et ses Evangélistes n'en parlassent que très peu et qu'autant qu'il était nécessaire pour faire connaître Jésus-Christ, quoiqu'elle fût son Epouse fidèle. » (N° 4.)

Cette conspiration du silence, souhaitée par Marie, demandée par Marie, nous donne partiellement la raison pour laquelle Marie est restée inconnue *de son vivant*. Comment les hommes auraient-ils connu Marie, puisque toute lumière pour cela leur était providentiellement refusée ?

[5] **B) La transcendance de Marie** nous explique pourquoi la Vierge est restée cachée **même après sa mort**.

Dieu a voulu Marie si belle qu'il est seul capable de la connaître.

Elle appartient à un ordre spécial, unique dans le monde surnaturel, l'ordre de la Maternité divine, intermédiaire entre l'ordre d'union hypostatique et l'ordre de la grâce et de la gloire⁽⁶⁾. Il est donc impossible de lui appliquer les méthodes ordinaires du raisonnement humain par voie de déductions rigoureuses. Elle est le domaine exclusif de la souveraine libéralité et de la toute-puissante liberté de Dieu. Notre devoir est seulement d'admirer et de montrer la convenance de ce qu'il a plu à Dieu de faire⁽⁷⁾.

Montfort se range du côté de ceux qui *admirent*. Plus que cela, il affirme au n° 5 et il prouve aux numéros suivants (6-12) que

⁽⁶⁾ Voir M. M. D., spécialement le n° 300.

⁽⁷⁾ Voir DOM RENAUDIN, La Doctrine de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, Téqui, Paris, 1913, p. 66

⁽⁵⁾ Tout ceci a été établi en Mariologie dogmatique.

personne *ne peut* comprendre Marie autant qu'elle peut être comprise, hormis Dieu seul.

Affirmation :

« *Marie est l'excellent chef-d'œuvre du Très Haut (Dieu le Père) dont il s'est réservé la connaissance et la possession. Marie est la Mère admirable du Fils, qu'il a pris plaisir à humilier et à cacher pendant sa vie, pour favoriser son humilité, la traitant du nom de Femme, Mulier, comme une étrangère, quoique, dans son cœur il estimât et aimât plus que tous les Anges et tous les hommes. Marie est la fontaine scellée et l'Épouse fidèle du Saint-Esprit où il n'y a que lui qui entre. Marie est le Sanctuaire et le repos de la Sainte Trinité, où Dieu est plus magnifiquement et plus divinement qu'en aucun autre lieu de l'univers sans excepter sa demeure sur les Chérubins et les Séraphins ; et il n'est pas permis à aucune créature, quelque pure qu'elle soit, d'y entrer sans un grand privilège.* »

Dans ce passage, Montfort accumule les expressions bibliques pour montrer jusqu'à quel point Dieu se réserve la possession de Marie, comme il se réservait autrefois la possession du Temple et de l'Arche (surmontée de Chérubins) ⁽⁸⁾, comme l'époux des cantiques se réservait la possession de l'épouse, en l'appelant jardin fermé, fontaine scellée ⁽⁹⁾, etc. Pour garder même plus sûrement son trésor, il affecte extérieurement de ne pas y attacher tant de prix. Cependant l'expression « *Femme, Mulier* » dont il est ici question ne revêt pas nécessairement cette idée d'indifférence. Notre-Seigneur ne l'emploie que dans les grandes circonstances (Cana, le Calvaire), où le Rédempteur fait appel à la Corédemptrice, le Nouvel Adam à la Nouvelle Eve ⁽¹⁰⁾. Tant qu'Eve contribue à la chute, elle est nommée « *Mulier* » ⁽¹¹⁾.

⁽⁸⁾ Qui sedes super Cherubim. Ps. LXXIX, 2.

⁽⁹⁾ Cant. IV, 12.

⁽¹⁰⁾ M. M. D., N° 198.

⁽¹¹⁾ Gen., chap. III.

Quand Marie collabore à la réparation, elle est nommée « *Mulier* ».

[6] *Preuves.*

Malgré l'enthousiasme lyrique dont ce passage déborde, l'argumentation est très bien menée. La parole du Père de Montfort est chargée de réminiscences bibliques, liturgiques, et patristiques, qui nous entraîneraient trop loin s'il fallait tout reconstituer. Contentons-nous d'indiquer les fils conducteurs de sa pensée.

à suivre ↗

Le Rosaire médité du Père Grignon

Le Père *au grand chapelet* nous apprend à introduire les mystères par l'*Offrande particulière des dizaines*. Il nous propose d'introduire chaque dizaine de cette manière : « *Nous vous offrons cette [première] dizaine, Seigneur Jésus, en l'honneur du mystère de votre [Incarnation], et nous vous demandons, par ce mystère et par l'intercession de votre sainte Mère, une [profonde humilité de cœur]* ». Dans cette formulation, celui que le cardinal Mercier avait appelé *Le grand apôtre et docteur de la médiation de la Vierge*, fait bien ressortir la *Médiation universelle de toute grâce* qui appartient en propre à la Très Sainte Vierge Marie. Suit la récitation du *Pater*, des 10 *Ave*, et du *Gloria Patri*. La dizaine se termine par une conclusion qui décrit admirablement l'opération de grâce qui se réalise dans la contemplation des mystères du Rosaire : « *Grâce du mystère de [l'Incarnation], descendez dans mon âme et la rendez vraiment [humble]. Ainsi soit-il* ».

↳ [...] = à transposer pour chacun des 15 mystères du très saint Rosaire...

LA VIE MARIALE de la Confrérie

La Confrérie Marie Reine des Cœurs
compte

124 membres
inscrits au 30 juin 2004

Fêtes de la Sainte Vierge

- ↳ Visitation (2 juillet)
 - ↳ N.-D. du Mont Carmel (16 juillet)
 - ↳ N.-D. des Neiges (5 août)
 - ↳ Assomption (15 août)
 - ↳ Cœur Immaculé de Marie (22 août)
- Honorez-la en assistant à la messe...**

MEMENTO

Souvenez-vous des statuts de la confrérie...

Article 1. Encouragement. Conformément aux encouragements donnés par saint Pie X en faveur de la diffusion du *Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge* de saint Louis-Marie Grignion de Montfort (27.XII.1908), et aux orientations données par S.E. Mgr Lefebvre en faveur de la dévotion mariale dans l'esprit du bienheureux de Montfort (*Itinéraire Spirituel, Statuts, conférences aux séminaristes*), M. le Supérieur du *District de France* de la *Fraternité Sacerdotale Saint Pie X* encourage la propagation de la dévotion mariale selon l'esprit du Père de Montfort.

A suivre... ↗

Les samedis

3 juillet et 7 août 2004

votre aumônier célébrera la *sainte messe*
pour tous les membres vivants et défunts de la
Confrérie Marie Reine des Cœurs

*Lettres reçues

« *C'est bien volontiers que j'accorde mon placet à cette initiative en espérant qu'elle portera beaucoup de fruits* »

+ Bernard Fellay [Lettre du 16 mars 2004]

Depuis le 16 mars, date de son approbation par Mgr Fellay, la *Confrérie* a reçu les encouragements suivants :

↳ Un prêtre de la Fraternité Saint Pie X « *se réjouit de la résurrection de la Confrérie Marie Reine des Cœurs...* »

↳ « *Je vous demande d'être inscrit à la Confrérie Marie Reine des Cœurs* ». Un Frère de la Fraternité Saint Pie X.

↳ « *Tout à la joie de l'approbation de la Confrérie Marie Reine des Cœurs par Mgr Fellay et du bien qu'elle va pouvoir prodiguer sur les âmes... etc.* » N.G.

↳ « *Je regrettais vivement que cette Confrérie n'existait plus avec Vatican II, quelle joie en apprenant que la Tradition, par la Fraternité Saint Pie X la réactivait* ». L.G.

↳ « *C'est avec grande joie que j'ai reçu la nouvelle de l'érection de la Confrérie Marie Reine des Cœurs...Le Père de Montfort la souhaitait vivement* ». Y.B.

↳ « *La Confrérie a enfin vu le jour [...] J'espère que beaucoup d'âmes se tourneront vers elle !* » M.-D. C.

↳ « *Je vous remercie pour cette dernière lettre qui nous réjouit de l'approbation de la Confrérie Marie Reine des Cœurs par notre supérieur général... pour cette reconnaissance que nous attendions avec impatience. Notre-Dame nous a exaucés. Nous ne la remercierons jamais assez* ». G.C.

↳ « *Nous vous encourageons dans votre initiative concernant la Confrérie de Marie Reine des Cœurs* ». J.M.

✉ *Correspondance :*

Confrérie Marie Reine des Cœurs
50, rue de la Gare F-59170 CROIX
☎ 03.20.89.95.22. 📠 03.20.98.03.22.